

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

7 octobre 2024 – 19 h 30, réunion CM2024-10

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 7 octobre 2024 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.es suivant.e.s :

Gilbert Ferland	Rock Simard	Nancy Picard
Mathieu Laliberté	Jean-Marie Lefebvre	Daniel Laflèche

Est également présent :

Étienne Loignon-Buteau, directeur-général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19 h 37.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

Rés. 2024-10-185 Proposée par Jean-Marie Lefebvre appuyée par Mathieu Laliberté, **adopté** à l'unanimité, d'ajouter le point suivant.

5.5 CANTON DE STANSTEAD- VISITE DU PÈRE NOËL

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Rés. 2024-10-186 Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2024, tel que présenté, est proposée par Jean-Marie Lefebvre, appuyée par Gilbert Ferland et **adopté** à l'unanimité.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1952 d'un montant 1765,25 \$, avant taxes, représentant 28 heures réalisées et 121 kilomètres de déplacements en août 2024 ;

Rés. 2024-10-191 Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Gilbert Ferland, **adoptée** à l'unanimité, et résolu :

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1952 d'un montant total de 2 029,59 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en août 2024.

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel.

Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie dépose une délégation de pouvoir pour le mois de septembre 2024

Frais de déplacements	28,56 \$
Quote part cellulaire 2024	500,00 \$

Rés. 2024-10-192

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, **adopté** à l'unanimité, et résolu :

D' autoriser le paiement de la délégation de pouvoir pour les dépenses réalisés.

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie ne dépose pas une demande d'autorisation de dépenses pour le mois d'octobre 2024 aux membres du conseil.

4.3 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT

M. Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

4.3.1 ADJOINT À L'ADMINISTRATION, AUX COMMUNICATIONS ET AUX RELATIONS AVEC LES CITOYENS - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté la direction générale d'embaucher une personne pour combler le poste vacant à la réception;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une discussion entre la direction générale et la mairesse dans le but d'une éventuelle restructuration organisationnelle, le poste d'adjoint(e) à l'administration, aux communications et aux relations avec les citoyens a été créé;

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi a été publiée à différents endroits et qu'un processus d'embauche a été fait en collaboration avec le comité RH ;

CONSIDÉRANT que la candidature de Mme Valérie Beaulieu a été retenue et qu'elle a été soumise aux membres du conseil pour une probation de 3 mois ;

CONSIDÉRANT que Mme Beaulieu a démissionné de son poste le 23 septembre 2024 pour raisons personnelles et que le poste a été offert au candidat ayant terminé deuxième lors du processus ;

Rés. 2024-10-179

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Rock Simard, **adopté** à l'unanimité, et résolu :

D'embaucher M. Lambert Chavannes à titre d'adjoint à l'administration, aux communications et aux relations avec les citoyens, toujours conditionnel à la réussite de la probation et selon les conditions présentées au conseil.

4.3.2 POLITIQUES - CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

CONSIDÉRANT que le conseil a mandaté le directeur général de restructurer l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce mandat le directeur dépose au

conseil pour adoption le document Politique des conditions de travail pour les employés de Stanstead-Est ;

CONSIDÉRANT que cette politique traite les éléments suivants :

- Conditions générales de travail
- Le télétravail
- Le remboursement des dépenses des employés
- L'utilisation de l'internet et les médias sociaux au travail ;

CONSIDÉRANT que ce document de référence devra être révisé chaque année et pourra être amendé selon l'évolution des besoins jugés nécessaires ;

Rés. 2024-10-193

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, **adopté à l'unanimité**, et résolu :

D'adopter la *Politique des conditions de travail pour les employés de Stanstead-Est*, tel que présentée ;

QUE cette politique est effective immédiatement ;

DE transmettre copie de ce document à tous les employés actuels et à venir.

4.3.3 MRC- RENCONTRE DG DE SEPTEMBRE

Dépôt de l'ordre du jour de travail du 24 septembre.

4.3.4 CDC – SUIVI OFFRE DE SERVICE DE RESSOURCE MUTUALISÉE EN LOISIRS

Faute de partenaires pouvant assurer un poste à temps plein à la ressource mutualisée et de la difficulté à trouver des candidats qui acceptent un poste à temps partiel dans ce secteur d'activité, la CDC se voit dans l'obligation de retirer son offre de service *Ressources mutualisé Loisirs et communications* déposée en septembre dernier. La Municipalité devra trouver une autre ressource si elle désire développer une offre en loisirs pour ces citoyens.

4.4 RAPPORT DU GREFFE ET DES PROJETS

Dépôt du rapport dans ce secteur d'activité durant le mois de septembre

5. CORRESPONDANCE

5.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE COATICOOK SERVICES POLICE-RAPPORTS

Sont déposés au conseil pour informations les rapports suivants :

5.1.1 COMPTE-RENDU DU 26 JUIN

5.1.2 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024

5.1.3 RAPPORT ANNUEL TRAVAILLEUR DU RUE 2023-2024

5.2 LETTRE SIGNÉE PAVL -VOLET DOUBLE VOCATION 2024

Dépôt du document. Confirmation de l'aide financière du MTQ dans le cadre de ce programme pour l'année 2024.

5.3 DÉPÔT DE RÔLE 2025-2026-2027

À la suite d'une demande de rééquilibrage du rôle d'évaluation, JP Cadrin et associés, évaluateurs dépose le document *Statistique des données du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027* dont l'objectif est de faire état de la valeur réelle des propriétés, en équilibre avec le marché, par rapport aux autres immeubles sur le territoire. Date de référence de l'analyse : 1^{er} juillet 2023.

5.4 SUBVENTION COMMERCES DE PROXIMITÉ

De l'information est donné sur le *Fonds régions et ruralité (FFR), Volet commerce de proximité* qui vise à assurer l'accès à des commerces impliqués dans la vente de produits répondant aux besoins d'une communauté. Les prochains appels à projets sont programmés pour octobre 2024, février et automne 2025.

5.5 CANTON DE STANSTEAD- VISITE DU PÈRE NOËL

La proposition de participation et d'organisation de Canton de Stanstead à ses partenaires ayant été modifiée en 2024, le conseil décide que la municipalité de retirer sa participation à l'événement.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

6.2.1 RENCONTRE DU 2 OCTOBRE 2024

Suivi de la rencontre qui portait sur : les opportunités offertes par les programmes PIRRL et TECQ et sur le remplacement de l'inspecteur en voirie, M. Brian Curtis, qui prendra sa retraite le 31 décembre prochain. Une offre d'emploi sera affichée sous peu.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

6.3.1 RÉUNION CCU

Une prochaine rencontre du CCU devrait avoir lieu pour spécifier les orientations municipales en urbanisme pour l'année à venir.

DÉROGATION MINEURE ÉLEVAGES VIENS – RENCONTRE LE 16 OCTOBRE EN AM

Une rencontre aura lieu le 16 octobre en présence de membres du CCU, Jean-Marie Lefebvre et Gilbert Ferland, et des propriétaires des Élevages Viens, afin de statuer sur les exigences demandées par la Municipalité dans le cadre d'une dérogation mineure accordée.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté fait son rapport.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

6.7.1 FÊTE DES VOISINS 2024

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche fait son rapport.

7 PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées en septembre 2024 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Brunelle électronique	34,48 \$
Funio	136,46 \$
Informatique ASR	283,53 \$

Rés. 2024-10-194

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland, **adopté** à l'unanimité, et résolu :

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés, en septembre 2024, d'un montant total de 79 515,65 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en octobre 2024, pour un montant total de 21 204,78 \$;

Rés. 2024-10-195

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Daniel Laflèche, **adoptée** à l'unanimité, et résolu ;

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 CHANGEMENT DU SYSTÈME DE PAIE – DESJARDINS PAIE

CONSIDÉRANT que la compagnie Infotech a été acheté par PG Solutions ;

CONSIDÉRANT que le système de gestion de la paie Sygem deviendra inutilisable d'ici la fin de l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que PG Solutions propose une adhésion graduelle à leur système de paie Aurora au coût de 5 600 \$ pour l'implantation du logiciel, puis de 8 100 \$ pour l'hébergement des données pour les années subséquentes ;

CONSIDÉRANT que Desjardins Paie offre un service semblable au coût de 275 \$ pour l'implantation, puis d'un montant hebdomadaire variant selon le nombre d'employés à la charge du système ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a présentement qu'un maximum de 5 employés à payer de façon hebdomadaire ;

Rés. 2024-10-183

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Daniel Laflèche, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

D'effectuer la transition vers Desjardins Paie pour la gestion des paies de la Municipalité en attendant le développement complet du logiciel de comptabilité Aurora.

8.2 RENOUVELLEMENT ENTENTE SPA

ATTENDU l'adoption de la *Loi P-38 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi P-38 visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU QUE le règlement délègue aux municipalités locales les responsabilités suivantes :

- L'application du règlement sur leur territoire ;
- La création d'un registre des chiens sur son territoire ;
- La désignation d'un fonctionnaire, d'un employé ou d'un organisme canin à titre d'inspecteur ou d'enquêteur sur son territoire ;

ATTENDU QUE les services juridiques de l'ADMQ recommandent d'inclure, dans toute entente signée dans le cadre de ce Règlement, des services de consultation avec un vétérinaire ;

ATTENDU QUE l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales permet de déléguer la totalité ou une partie des obligations ;

ATTENDU QUE la SPA Estrie dépose une entente prenant en charge certains obligations, tel que permis par l'article 63 ;

ATTENDU QUE les objectifs de l'entente sont :

- Émission et perception du coût des licences ;
- Application du règlement municipal ;
- Refuge pour animaux et services à la population ;
- Services de prévention, d'information et d'éducation ;

Rés. 2024-10-184

Proposé par Rock Simard, appuyé par Mathieu Laliberté, **adoptée** à l'unanimité, et résolu ;

D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de 5 ans avec la SPA Estrie, pour un montant total de moins de 3 000 \$ taxes incluses, en frais annuels au moment de la signature et incluant une indexation de 5% annuellement.

8.3 RAYMOND CHABOT – FACTURES AUDIT PRABAM ET TECQ

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton dépose la facture progressive no 2903662, d'un montant de 2 000 \$, avant taxes, dans la cadre de sa mission d'audit externe obligatoire du programme PRABAM ;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton dépose la facture progressive no 2909314, d'un montant de 3 000 \$, avant taxes, dans la cadre de sa mission d'audit externe pour reddition de compte finale de la TECQ 2020-2024 ;

Rés. 2024-10-196

Proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Gilbert Ferland, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

DE payer à Raymond Chabot Grant Thornton les factures no 2903662 et 2909314, représentant un montant total de 5 748,75 \$, taxes incluses, pour services rendus.

8.4 BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE – FACTURES

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation du réseau de sentiers, une démarche d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc a été nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative des conseillers en écologie appliquée du Québec –BEA a été engagée pour réaliser ce mandat ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du dépôt de la demande, le responsable de l'analyse du dossier du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parc a fait des demandes d'informations complémentaires à deux reprises, nécessitant un déplacement sur le site et autres démarches complémentaires ;

CONSIDÉRANT que la Coopérative des conseillers en écologie appliquée du Québec–BEA dépose les factures 1969-1, d'un montant de 6 599,45 \$, avant taxes, et 1962-2, d'un montant de 3 033,00. \$, avant taxes;

Rés. 2024-10-197

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

DE payer la Coopérative des conseillers en écologie appliquée du Québec – BEA les factures no1696-1 et 1696-2, représentant un montant total de 9 632,45 \$, taxes incluses, pour services rendus;

QUE cette dépense fera partie intégrante de la reddition de compte de la subvention accordée par la MRC de Coaticook dans le cadre de la demande FVMV 2024-01.

8.5 FQM ASSURANCES - RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCE DOMMAGES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit renouveler son contrat d'assurance pour la période incluse entre le 7 octobre 2023 et le 7 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que la MMQ dépose une offre de renouvellement pour un montant de 8 165 \$, avant taxes ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'offre ainsi que des sections en annexe suivantes mises à jour :

- Section 1 – Liste des emplacements
- Section 1.7 – Liste des biens divers
- Section 1.8 – Liste des équipements d'entrepreneur ;

- Section 4 – Erreurs et omissions
- Proposition assurance des cyber-risques

Rés. 2024-10-198

Proposé par Rock Simard, appuyé par Mathieu Laliberté **et adopté** à l'unanimité, et résolu;

DE renouveler le contrat d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec, la MMQ, pour la période incluse entre le 7 octobre 2024 et le 7 octobre 2025, pour le montant total de 8 899,85 \$, TPA incluse.

8.6 PATINAGE STANSTEAD

CONSIDÉRANT que la ville de Stanstead propose à la Municipalité l'accès pour sa population à 38h de patin libre à l'aréna Pat Burns durant la saison 2024-2025 en échange d'une contribution financière de 1000,40 \$;

Rés. 2024-10-199

Proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Rock Simard, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

D'approuver la contribution financière municipale d'un montant total de 1000,40 \$ pour 38h de patin libre à l'aréna Pat Burn durant saison 2024-2025.

8.7 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ÉLUS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire régir le paiement des dépenses réellement faites par un membre du conseil, ou de comité, pour le compte de la Municipalité et d'en déterminer celui-ci sur présentation d'un rapport appuyé par des pièces justificatives ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la *Politique du remboursement des dépenses des élus* déposée pour adoption par le directeur général ;

Rés. 2024-10-189

Proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Rock Simard **et adopté** à l'unanimité, et résolu ;

D'adopter la *Politique du remboursement des dépenses des élus de la Municipalité de Stanstead-Est*;

QUE cette politique est effective immédiatement ;

DE transmettre copie de ce document à tous les élus actuels et à venir.

9 AVIS DE MOTION

10 RÈGLEMENT

10.1 RÈG 2024-05- PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A- 19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification du règlement de zonage doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook a été modifié par le règlement 6.25.5 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook, intégrer à sa réglementation le plan des zones humides de canards illimités (donnée 2020).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Jean-Marie Lefebvre à la séance du 9 septembre ;

Rés. 2024-10-190

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

D'adopter le premier projet du règlement est identifié par le no 2024-05 et sous le titre de « projet de règlement no 2024-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-04 afin d'inclure le plan des milieux humides de canards illimités en concordance avec le Schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook ».

10.2 RÈG 2024-06- PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A- 19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 109.1, le processus de modification du plan d'urbanisme doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du projet de loi 67 par le gouvernement provincial, les municipalités ont désormais l'obligation d'identifier les îlots de chaleur présent sur le territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en un avis de motion a été donné par Mathieu Laliberté à la séance du 9 septembre 2024 ;

Rés. 2024-10-191

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Rock Simard, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

D'adopter le premier projet du règlement identifié par le no 2024-06 et sous le titre de « projet de Règlement no 2024-06 modifiant le plan d'urbanisme (2016-03) afin de se conformer aux exigences du Projet de Loi 67 (PL-67) ».

11 DIVERS

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2024-10-200

Proposé par Mathieu Laliberté, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, **adopté** à l'unanimité, et résolu ;

DE fermer l'assemblée. Il est 22h27.

Étienne Loignon Buteau
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal

équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse